

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 juillet 2018

N° 2018-57

Référence écriture délib :

PC/IW/CS

L'an deux mille dix-huit, le 10 juillet, à 16h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

**Présents votants (40)** : TARDOS Jean, TREY Jean-Claude, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUBARRY Jean-Bertrand, ESTRADÉ Pierre, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, BORDE Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, DESCOUENS Bernard, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, ARMANET Henri, RICARD Louis, SERMET André, CARTAN Olivier, MUR François, BACQUE Jean, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, LAFFONT Jean-François, PRUGENT-LERE Fernande, TOUCOUERE Dominique, ACCHINI Nicole, LAIREZ Céline, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel.

**Présents non votant** : LANTOINE Michèle, PEFONTAN Marie-Madeleine, TOUCOUERE Laurent

**Titulaires absents non représentés (17)** : MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, DELCASSO Maryse, MALERE Hélène, PAUCIS Jean, BESSONE Michel, CONSTANTIN Luce, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, ROCHER Jacques, CARMOUSE Catherine, BRUN Didier, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, FOURCADE Dominique

**Procurations (7)** :  
Thierry VIDAL à Jean-Claude TREY  
Raymond MUR à Nadine DESMARAIS  
Gilbert ROTGE à Jean-Pierre BECH  
Noël LACAZE à Philippe CARRERE  
Pierre FORGUE à Aline NARS  
Maryse POME à Jean-Henri MIR  
Jacques ROCA à André MIR

Monsieur Pierre ESTRADÉ a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président rappelle aux membres présents que l'éco-organisme Eco-Mobilier prend en charge la collecte et la valorisation des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) sur les déchetteries de Bordères-Louron et de Saint Lary avec compensation financière pour la collectivité ; le contrat ayant été conclu avant le 31 décembre 2017.

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	47
Dont 7 procurations	
Votes pour :	47
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	3 juillet 2018

**OBJET** : Contrat territorial pour le mobilier usager 2018

Eco-Mobilier propose à la CCAL de conclure un nouveau contrat : le Contrat territorial pour le mobilier usagé (CTMU) pour l'année 2018, élaboré après concertation avec les élus et leurs groupements compétents en matière de gestion des déchets.

Le nouveau cahier des charges fixe de nouveaux objectifs de taux de collectes séparées de 40%, de taux de valorisation des DEA collectés séparément de 90% et de taux de réutilisation et de recyclage de 50% pour la nouvelle période 2018-2023.

Le CTMU a pour objet la prise en charge opérationnelle des DEA par Eco-Mobilier sur les déchetteries gérées par la CCAL ainsi que le versement des soutiens financiers pour les tonnes de DEA collectés séparément ou non et pour les actions de communication.

Monsieur le Président propose aux membres de conclure le contrat Territorial pour le Mobilier Usagé, avec rétroactivité au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les conseillers communautaires proposent d'autoriser Monsieur le Président à :

- accepter le nouveau contrat proposé par Eco-mobilier pour la collecte en déchetteries du mobilier usager avec rétroactivité au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- entreprendre toutes les démarches et signatures utiles à la mise en place de ce nouveau contrat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Président,  
P CARRERE  
  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU